

Lettre « ouverte » à l'attention des Garants de la CNDP

en charge de la concertation relative au projet de l'aménagement routier Granville - Avranches

**Mme Sophie MARIE**

**Mr Bruno BOUSSION**

De la part des 11 associations suivantes :

Agissons pour le climat GTM  
Association pour un aménagement protecteur de  
l'environnement de la route Granville-Avranches  
Collectif train Sud Manche  
Les amis de l'Anse de Hérel  
Manche Nature  
Maisons Paysannes de France Basse Normandie

Maisons Paysannes de France Basse Normandie  
Pour la Promotion des Ports de Granville APPG  
Rencontres granvillaises  
Strang Hugg  
Un avenir avec les Saint-Pairais  
Vie et Mémoire du Vieux Granville

Concerne : le projet d'aménagement routier GRANVILLE - AVRANCHES  
Le processus de CONCERTATION démarré le 23 juin dernier

Le 11 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Le 24 juin dernier - c'est-à-dire dès le lendemain du démarrage de cette concertation - Jean MORIN, Président du Département a rencontré le Ministre des Transports en présence de trois parlementaires manchois pour lui présenter, non pas le Projet du Département mais un tout autre Projet basé sur le tracé initial de la 2 fois 2 voies. Il plaide, en effet, *pour un contournement un peu plus large au niveau de la zone du Croissant à Saint-Pair-sur-Mer « qui reviendrait sensiblement au contournement initial du précédent projet, non pas en 2x2 voies mais 2X1 et qui permettrait aux habitants de la Maréchallerie et de la Havaudière de retrouver une relative tranquillité par rapport à un autre projet »* (sic) Source = <https://www.francebleu.fr/infos/transports/axe-granville-avranches>

Nous venons vers vous, aujourd'hui, car nous voici en situation de pleine confusion. Nous, nous sommes - avec nos adhérents et nos amis - totalement désorientés car,

- d'une part, nous nous mobilisons dans le cadre du processus actuel de concertation lancé par le Département, sous l'autorité de son Président,
- d'autre part, le Président, lui-même, milite - en plein cœur de cette concertation - pour un tout autre projet que celui qui fait l'objet de cette concertation.

Un deuxième processus de concertation devrait-il s'ensuivre ?

Dans cette hypothèse, stopper immédiatement le processus actuel s'imposerait.

On ne peut, en effet, continuer à nous impliquer si la transparence et l'impartialité de la concertation ne sont plus garanties et si les conditions assurant son bon déroulement ne sont pas réunies.

Votre mission étant de préconiser les modalités de concertation à mettre en œuvre et de veiller à la complétude des informations, nous vous sollicitons.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Pour les associations co-signataires  
Alain CABOS  
06 98 03 38 32 / [alain.cabos@wanadoo.fr](mailto:alain.cabos@wanadoo.fr)